



Les activités scolaires et périscolaires à Cessieu : Mode d'emploi



Chers Parents,

Ce guide a été conçu pour vous et vos enfants, afin de vous présenter les différents services périscolaires mis à votre disposition au sein de notre commune ainsi que leur fonctionnement.

Véritable enjeu social de co-éducation, notre Service Periscolaire s'efforce de tout mettre en œuvre afin de rendre les temps périscolaires de vos enfants les plus agréables possibles.

Vous trouverez à l'intérieur de ce guide, toutes les informations sur ces services (fonctionnement, mode d'inscription, horaires, jours d'ouverture...)

Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons que ce guide vous sera utile,

Véronique DEPLAGNE,

Adjointe en charge des Affaires Scolaires

Landry DA SILVA

Responsable des Services Périscolaires

SOMMAIRE

LA VIE SCOLAIRE

Les écoles	p. 4
Les inscriptions	p. 4
Les horaires	p. 5
L'organisation d'une semaine type	p. 6

LE PERISCOLAIRE

Les garderies périscolaires	p. 7
La pause méridienne	p. 8

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRE

Le Projet Educatif De Territoire	p. 9
----------------------------------	-------	------

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISOCCLAIRES

Les inscriptions, le fonctionnement et l'encadrement	p. 11
Les intervenants et les activités	p. 12

INFOS PRATIQUES	p. 16
-----------------	-------	-------

LA VIE SCOLAIRE

Les écoles

Cessieu possède 3 groupes scolaires.

Ecole Élémentaire LE CHATEAU
Rue du Colombier - 38110 CESSIEU
Directrice : Mme Véronique Regnault
Tél : 04 74 33 47 89
Mail : ce.0380247m@ac-grenoble.fr

Ecole Élémentaire du Bois
Route de Ruy - 38110 CESSIEU
Directeur : M. Magnard J.F.
Tél : 04 74 33 41 70
Mail : ce.0382264e@ac-grenoble.fr

Ecole Maternelle LE MOULIN
15, rue du Colombier - 38110 CESSIEU
Directrice : Mme Brigitte Guillaud
Tél : 04 74 88 35 76
Mail : ce.0380245K@ac-grenoble.fr

L'étroite collaboration entre l'équipe enseignante et la commune permet d'optimiser au mieux l'apprentissage de vos enfants en mettant à disposition du personnel (ATSEM) et du matériel de qualité. La Mairie participe financièrement en mettant en place des crédits de fonctionnement et d'investissement aux différentes écoles.

Les inscriptions

Pour toute nouvelle inscription au sein de nos écoles, il vous suffit de vous rendre en Mairie avec votre livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant afin de remplir « une demande d'inscription ». Cette demande d'inscription sera ensuite signée par le Maire. Une fois, la demande, signée, vous pourrez prendre rendez-vous avec le directeur de l'école afin d'y finaliser l'inscription.

Les horaires

L'école maternelle « Le Moulin »

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h30	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45
APRES-MIDI	13h45 - 15h45	13h45 - 15h45		13h45 - 15h45	13h45 - 15h45

L'école élémentaire « Le Château »

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h30	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45
APRES-MIDI	13h45 - 15h45	13h45 - 15h45		13h45 - 15h45	13h45 - 15h45

L'école élémentaire « Le Bois »

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h30	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45
APRES-MIDI	13h45 - 15h45	13h45 - 15h45		13h45 - 15h45	13h45 - 15h45

L'accueil des enfants est possible 10 minutes avant le début de l'école, à savoir : 8h20 pour le matin et 13h35 pour l'après-midi.

L'organisation d'une semaine type

LUNDI	Garderie 7h30-8h30	Enseignement 8h30-11h45	Pause méridienne 11h45-13h45	Enseignement 13h45-15h45	TAP 15h45-16h45	Garderie 16h45-18h30
MARDI	Garderie 7h30-8h30	Enseignement 8h30-11h45	Pause méridienne 11h45-13h45	Enseignement 13h45-15h45	TAP 15h45-16h45	Garderie 16h45-18h30
MERCREDI	Garderie 7h30-8h30	Enseignement <u>8h30-11h30</u>	ACCUEIL DE LOISIRS RIGOL'ANE			
JEUDI	Garderie 7h30-8h30	Enseignement 8h30-11h45	Pause méridienne 11h45-13h45	Enseignement 13h45-15h45	TAP 15h45-16h45	Garderie 16h45-18h30
VENDREDI	Garderie 7h30-8h30	Enseignement 8h30-11h45	Pause méridienne 11h45-13h45	Enseignement 13h45-15h45	Garderie 15h45-18h30	

LE PERISCOLAIRE

Les inscriptions

Les inscriptions aux 3 services (garderie, restauration scolaire et TAP) se font **UNIQUEMENT** via le logiciel 3D ouest, en ligne depuis la rentrée de septembre 2015.



Les garderies périscolaires

Les modalités d'inscriptions :

Tous les enfants autorisés à fréquenter les écoles de la commune peuvent être accueillis aux garderies périscolaires.

Les inscriptions se font sous forme de carte de demi-heures à acheter via le logiciel 3D Ouest.

- Carte de 20 demi-heures
- Carte de 40 demi-heures
- Carte de 60 demi-heures

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal, ils sont consultables ainsi que le règlement intérieur via le logiciel 3D Ouest.

Les lieux et l'encadrement :

Ecole maternelle « Le Moulin »

La garderie se déroule dans le préfabriqué, encadrée par un ou deux agents communaux suivant l'effectif.

Ecole élémentaire « le Château »

La garderie se déroule dans les locaux du centre de loisirs, encadrée par 3 ou 4 agents communaux suivant l'effectif.

Ecole élémentaire « le Bois »

La garderie se déroule dans le restaurant scolaire de l'école, encadrée par 1 agent communal.



La pause méridienne

Les modalités d'inscriptions :

Tous les enfants autorisés à fréquenter les écoles de la commune peuvent être accueillis au restaurant scolaire.

Les inscriptions se font via le logiciel 3D ouest

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal, ils sont consultables ainsi que le règlement intérieur via le logiciel 3D Ouest.

Le fonctionnement :

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur (société SHCB)

Les lieux et l'encadrement :

Ecole maternelle « Le Moulin »

Les enfants sont accueillis au sein du restaurant scolaire, situé à côté de l'école maternelle. La pause méridienne est encadrée par 4 agents communaux.

Ecole élémentaire « le Château »

Les enfants sont accueillis au sein du restaurant scolaire, situé à la croix de pierre. La pause méridienne est encadrée par 6 agents communaux.

Ecole élémentaire « le Bois »

Les enfants sont accueillis au sein du restaurant scolaire, situé dans l'école. La pause méridienne est encadrée par 1 agent communal.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



*Le Projet Educatif de Territoire
(PEDT) pour qui et pourquoi?*

- Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école.
- Le projet éducatif territorial relève d'une démarche partenariale entre la collectivité territoriale, les services de l'état concernés et les acteurs éducatifs locaux.
- Le projet éducatif de territoire est en lien avec le projet éducatif de la collectivité.
- Le projet éducatif territorial place l'enfant au cœur de cette démarche avec comme objectif la réussite éducative de tous.
- Le projet éducatif territorial est un engagement contractuel (convention) signé entre le Maire, le préfet en concertation avec la CAF, la DDCS et la DSDEN.

Le décret de la réforme des rythmes scolaires

Les objectifs de la réforme selon le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 :

- ❖ Alléger la journée d'enseignement,
- ❖ Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves,
- ❖ Favoriser la pratique culturelle, sportive, artistique pour le plus grand nombre d'enfants possible,
- ❖ Rechercher une organisation favorisant la continuité éducative,
- ❖ Permettre une meilleure articulation entre le temps scolaire et périscolaire.

Notre PEDT

Les objectifs initiaux de la commune de Cessieu :

- ❖ Développer la conscience de ses libertés et se construire des repères,
- ❖ Favoriser la mixité des classes sociales par le biais de la vie en collectivité, sur le principe de non exclusion,
- ❖ Se préparer aux règles de la vie en société en continuité avec les écoles : intégrer des limites, participer, choisir et décider.
- ❖ Découvrir le monde associatif de la commune

La poursuite de nos objectifs éducatifs et de nos valeurs partagés avec nos partenaires :

- ❖ Permettre à tous de participer à des activités éducatives, de qualité, favorisant le développement de la personnalité,
- ❖ Permettre de favoriser l'ouverture culturelle, artistique, sportive pour le plus grand nombre d'enfants,
- ❖ Permettre la fédération des acteurs éducatifs de la commune et assurer ainsi une continuité éducative entre les projets d'écoles et le projet éducatif des activités périscolaires,
- ❖ Permettre d'utiliser les ressources de la commune.

Les moyens utilisés pour atteindre nos objectifs éducatifs

- ❖ Recruter des intervenants diplômés,
- ❖ Favoriser la formation de nos agents communaux,
- ❖ Achat de matériel adapté aux activités proposées,
- ❖ Etre à l'écoute des familles et des enfants pour faire évoluer nos activités et nos projets,
- ❖ Proposer des tarifs permettant la participation de tous les enfants,
- ❖ Proposer des activités diversifiées afin de satisfaire tous les élèves,
- ❖ Respecter le rythme de vie de l'enfant et leur développement personnel.



Les Temps d'Activités Péri-scolaires

Inscriptions et informations

Modalités d'inscription :

- Les Temps d'Activités Péri-scolaires sont répartis en 5 cycles tout au long de l'année, de vacances scolaires à vacances scolaires,
- Les inscriptions se déroulent auprès de la Mairie durant les permanences dédiées aux activités péri-scolaires et extrascolaires, Courant septembre 2015, un logiciel d'inscriptions sera proposé aux familles afin que ces dernières inscrivent leurs enfants via internet.
- Le programme des activités proposées est distribué aux familles la semaine avant les inscriptions par le biais des écoles et consultable sur le site internet de la commune,
- Le Directeur des services péri-scolaires constitue les groupes en tenant compte de l'âge des enfants et des activités déjà suivies le cycle précédent, le choix des activités n'est pas possible par les familles.

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal, ils sont consultables ainsi que le règlement intérieur via le logiciel 3D Ouest.

Information des familles :

- Livret d'Accueil
- Courriers aux familles, bulletin,
- Panneaux d'affichage de la commune,
- Site web.

Le fonctionnement et l'encadrement

Ecole du Moulin

Les enfants appartiennent à un groupe de couleur (jaune, vert, rouge...) qu'ils gardent toute l'année scolaire. Le groupe des grandes sections de maternelles participent à des activités avec des intervenants. Les autres groupes (petite et moyenne section) sont encadrés par des ATSEM ou du personnel communal. En effet, après de concertations avec le personnel enseignant, les délégués des parents d'élèves et les ATSEM, nous avons fait le choix, pour le bien-être des plus petits de ne pas leur imposer un planning d'activité stricte. Selon leurs



envies et leur entrain, ils pourront faire des activités encadrées par des agents ou jouer. Nous avons ainsi aménagé un local complètement dédié aux moyennes et petite section. Ils peuvent jouer, se reposer, écouter une histoire ou de la musique.

Ecole du Château

Les enfants appartiennent à un groupe de couleur (5 groupes au total) qu'ils gardent toute l'année scolaire. Chaque groupe pratique une activité en fonction du planning. Un agent communal se charge de les déposer auprès des intervenants.

Ecole du Bois

Un seul groupe est formé. Les activités sont encadrées selon les jours par des intervenants, ou par 1 agent communal.

Les intervenants et les activités

Les Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place afin de favoriser la pratique culturelle, sportive, artistique pour le plus grand nombre d'enfants possible. Chaque année, nous proposons aux enfants un éventail varié d'activités sous la responsabilité d'intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine et d'agents communaux formés à l'animation des TAP.

Ecole du Château

4 agents communaux participent aux TAPS, deux agents sont en animation avec un groupe d'enfants et les deux autres sont chargés d'emmener les enfants sur les différents lieux de TAP.

Ecole du Moulin

3 ATSEM et 1 agent communal participent aux TAPS, un agent est chargé d'emmener les enfants de grande section à leurs activités.

Ecole du Bois

1 agent communal participe aux TAPS, cet agent est chargé de mettre en place des animations si aucun intervenant n'est prévu pour le faire.

Nos agents

Des agents communaux proposent des activités diverses (sportives, manuelles, artistiques...). Ce personnel est formé et dynamique.



Les intervenants et les activités proposées

MONIQUE MARIE – LANGUAGE DES SIGNES

Au travers de l'apprentissage des signes, de la mise en situations ludiques, de jeux, d'histoires et de chants signés, les enfants vont découvrir le monde des sourds et être sensibilisés à la culture sourde, ce qui est aussi une ouverture aux autres sachant que la communication est au centre de la relation sociale et de tout apprentissage.



ALAIN LANFRAY – BOULES LYONNAISES

Des jeux pour les petits autour des boules lyonnaises, la découverte et l'apprentissage des premiers gestes pour les plus grands qui s'essaieront à des rencontres.



MICHAEL BRON – SPORTS COLLECTIF

L'initiation aux sports collectifs permettra à vos enfants de s'épanouir physiquement et mentalement. Découverte de nouveaux sports (ultimate et king ball...), seront initiés cette année.



SOULEYMANE BA – INITIATION CAPOEIRA

La Capoeira développe la force, les réflexes, la stabilité, la souplesse, l'intelligence du jeu et la stratégie. Elle aide également les plus petits à développer leur motricité et permet à tous un éveil musical. Sa philosophie transmet des valeurs de respect et de partage.



FABIENNE BERNARD – FABYLIRE – LECTURE, CONTE ET ENGIMES

Parce que lire n'est pas seulement un acte technique, je propose à vos enfants des activités ludiques et enrichissantes basées sur la lecture.

Il s'agira, pour les maternelles, de se détendre et d'apprécier la lecture pour ce qu'elle est aussi : un acte de partage et d'écoute.

Pour les CP/CE, des jeux autour des mots ou des discussions à partir d'un texte lu, procureront plaisir de lire, de dire ou d'écouter.

Des enquêtes policières et énigmes à résoudre permettront aux CM de développer leur esprit de déduction et d'équipe tout en jouant aux détectives



DELPHINE DELOOF – CREATION D'HISTOIRES

Création d'histoires

Viens t'amuser à créer et dessiner les héros de tes histoires !
 Au programme : création et mise en scène de personnages et de décors, apprentissage et perfectionnement en dessin, créations en origami ...
 Matériel demandé : ton imagination et ta bonne humeur.
 Objectif : t'amuser !



VALERIE GAILLARD – ASSOCIATION CONTE ART BOURG - THEATRE

Fini les marionnettes, place au théâtre pour cette année scolaire. Valérie va tenter de faire naître des graines d'acteurs et d'actrices à Cessieu à base de jeux de rôles, de scénettes et de mise en scène théâtrales.



OLIVIA MANDAS – COMPAGNIE ART NOVA – MUSIQUE

Au cours des séances musique-théâtre à Cessieu, nous avons abordé les thèmes principaux du musicien et de l'acteur.

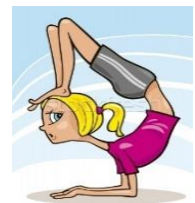
Pour le musicien : la voix, le chant, l'écoute, la création, le rythme, la découverte d'instrument, la concentration, la mémorisation.

Pour l'acteur : l'importance du texte, l'émotion, l'improvisation.



MARYLINE VIDAL – FITNESS RELAXATION

Parce que chaque enfant a besoin d'un moment de détente et de relaxation dans une journée scolaire bien remplie, Maryline propose aux enfants de prendre le temps de se poser un moment le temps d'une activité ou d'un exercice de relaxation.



COMPAGNIE KN'L – HIP HOP

La compagnie KNL basée à Lyon propose de l'initiation au HIP HOP. Musique de reggae, africaines et autres vont rythmer les TAP de vos enfants.





FRANCOIS DUBANCHET - IMAGIN'AIR – ACTIVITES SCIENTIFIQUES



Très appréciée des enfants, cette activité permettra de devenir de vrais scientifiques. François propose aux enfants des petites expériences scientifiques.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE		
	<i>MATIN</i>	<i>APRES MIDI</i>
<i>LUNDI</i>	<i>8h-12h</i>	<i>13h30-18h30</i>
<i>MARDI</i>	<i>8h-12h</i>	
<i>MERCREDI</i>	<i>8h-12h</i>	
<i>JEUDI</i>	<i>8h-12h</i>	
<i> VENDREDI</i>	<i>8h-12h</i>	<i>13h30-18h30</i>
<i>SAMEDI</i>	<i>9h-12h</i>	

		
<i>Mairie</i>	04 74 88 31 76	mairie@cessieu.fr
<i>Adjointe en charge des affaires scolaires</i>		veronique.deplagne@cessieu.fr
<i>Responsable du service périscolaire</i>	06 48 56 46 89	servicesperiscolaires@cessieu.fr
<i>Logiciel 3D Ouest</i>		resaccessieu@cessieu.fr
<i>Site Internet</i>		www.cessieu.fr